



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 130542

Texte de la question

M. Christian Ménard appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur l'intégration des études de sage-femme à l'université. Cette profession est la seule des professions médicales dont la formation ne se réalise pas à l'université, alors même que tous les cursus ont la même Première année commune aux études de santé (PACES). Cette « universitarisation » permettrait une mutualisation des enseignements de formation initiale et, surtout, de bénéficier d'une réelle politique de recherche et de formation continue (cette dernière est obligatoire pour tous les professionnels). À ces arguments primordiaux s'ajoutent de nombreux autres raisons de « confort » : enseignants-chercheurs, évaluation des enseignements, accès aux bibliothèques universitaires, programmes d'échanges internationaux, représentation étudiante institutionnalisée, aide au développement de la vie étudiante et accès au fonds de solidarité et de développement de la vie étudiante, bénéfice des services du CROUS, bourses de l'enseignement supérieur, etc. Une telle institution permettrait une réelle reconnaissance d'un statut permettant aux enseignants d'exercer au sein de l'université pour des activités de formation et de recherche et à l'hôpital pour des activités d'encadrement (étudiants en stage) et de pratique clinique. Il lui demande de bien vouloir préciser quelles mesures elle entend prendre en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130542

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2220

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)